



الشركة الدولية للايجار المالي
Compagnie Internationale de Leasing

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Société anonyme au capital de 25.000.000 DT
16 avenue Jean Jaurès - Tunis -
MF. 381878SAM000

RESOLUTIONS ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE LE MARDI, 30 AVRIL 2019

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2018, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les conventions et opérations spéciales signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2018 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser au compte report à nouveau les réserves pour réinvestissement résultant des exercices antérieurs à 2016 pour un montant de 1.861.100 Dinars, devenues libres au cours de cette année, dont un montant de 1.042.310 Dinars distribuable en franchise de retenue à la source.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices comme suit :

Résultat net 2018		12 170 104,929
<i>Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :</i>	17 270,776	
<i>Réserves reclassées (distribuables en franchise de R/S) (*) :</i>	1 042 310,000	
Total Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :		1 059 580,776
<i>Report à nouveau (soumis à la R/S)</i>	13 136 353,600	
<i>Réserves reclassées (soumis à la R/S) (*)</i>	818 790,000	
Total Report à nouveau (soumis à la R/S)		13 955 143,600
Total		27 184 829,305
Dotation au fonds social		-500 000,000
Réserves pour Réinvestissements exonérés		-6 640 000,000
Solde à affecter		20 044 829,305
Dividendes à distribuer (non soumises à la R/S)	1 050 000,000	
Dividendes à distribuer (soumises à la R/S)	3 950 000,000	
Total des Dividendes à distribuer		-5 000 000,000
Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :	9 580,776	
Report à nouveau (soumis à la R/S)	15 035 248,529	
Total Report à nouveau		15 044 829,305

(R/S) : Retenue à la source en application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014.

(*) : Voir cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende à raison de 1,000 DT par action, dont 0,210 DT distribuables en franchise de retenues à la source et 0,790 DT soumis à la retenue à la source.

La date de mise en paiement de ces dividendes est fixée le 16 Mai 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération des deux Comités créés conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2011-06 du 20 mai 2011 à 21.000 DT par Comité.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant global des jetons de présence relatifs à l'exercice 2018, englobant les rémunérations des Comités, à 122.000 DT à répartir entre les administrateurs par décision du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Compagnie Internationale de Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000D) et ce, avant la date de la tenue de l'A.G.O. statuant sur l'exercice 2019, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité